



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

REUNION PUBLIQUE DU 3 Avril 2019 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DE CUPELIN, LES MORETS, SAINT MARTIN, LA CRY

Elus présents: Jean Marc PEILLEX, Marie Christine DAYVE, Nathalie DESCHAMPS, Véronique CLEVY, Marie Christine FAVRE, Claire GRANDJACQUES, Yves JULLIARD

Services municipaux : Joël JIGUET, Laurent CLAUDEL.

Marquage au sol – circulation :

Les riverains des villages évoquent le manque de marquage au sol sur les grands axes (Route d'Orsin, route du Bettex) ainsi que sur les axes des villages (route de Cupelin, Route de la Cry).

Monsieur le Maire rappelle les différentes formes de signalétique horizontale sur les voies publiques qui font l'objet de campagne régulière de mise en peinture, soit par la commune, soit par le Conseil départemental.

- Les pointillés courts au centre-ville qui ne permettent pas le dépassement, hormis les véhicules lents.
- Les chevrons courts en quinconce, sur les routes à faible largeur, qui matérialisent l'axe central
- Les bandes continues ou discontinues sur les grands axes routiers (routes départementales ou nationales)

Pour compléter, Monsieur le Maire, précise que certains secteurs bénéficient d'une signalétique spécifique; comme par exemple sur le tronçon entre le Gollet et le Tarchet, où la signalétique axiale a été supprimée au bénéfice d'une bande latérale, permettant le cheminement piétonnier.

La route des Contamines dans son tronçon en agglomération bénéficie d'un marquage au sol avec des pictogrammes "vélo", rappelant aux automobilistes le partage de la voie avec les cyclistes.

Ces différentes actions de signalétique horizontale (bande axiale ou latérale, pictogramme "vélos"), sont mises en œuvre notamment à chaque reprise de surface (regoudronnage). Cependant, lorsque le bitume est neuf, les peintures tiennent difficilement. La sécurité des usagers étant une question centrale pour la Commune de Saint Gervais, ce procédé de mise en peinture sans délai fait partie des missions des services municipaux.

Monsieur le Maire annonce que le programme des enrobés 2019, s'effectuera au printemps (avril/mai) et que les marquages au sol se feront dans la continuité de ces travaux d'enrobés. Ainsi dans le secteur, la route des Ponthieux sera refaite cette année.

A la suite d'une remarque d'un riverain, Monsieur le Maire précise que la mise en sens unique de la route du Château n'est pas envisageable. De plus, la pose de ralentisseurs est une solution peu adaptée sur les routes à forte déclivité (route de la Cry).

La Commune étudie en lien avec la société des remontées mécaniques (STBMA) pour l'hiver 2019/2020, la mise en « cul de sac » avec sens unique, de la rue du Mont Joly. Le « cul de sac » se situerait au droit de la piste de retour. Les riverains résident au-dessus de la piste accéderaient par la route d'Orsin, ceux qui habitent en dessous de la piste, accéderaient à leur résidence par la rue du Mont Joly.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Par ailleurs, la STBMA devrait engager les travaux sous la route d'Orsin par la création d'un passage skieur souterrain. Ces travaux cofinancés par le Conseil départemental apporteront une plus grande sécurité sur ce secteur.

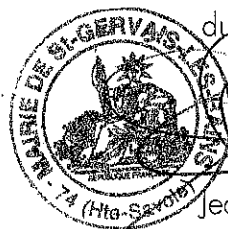
Les riverains souhaitent adresser à la Municipalité leurs remerciements pour la propreté de la Commune et l'évolution du centre-ville qui a pris un dynamisme remarquable.

Maison Fumex :

Monsieur le Maire, évoque le démarrage du chantier sur le bâtiment "Fumex". Les travaux ont démarré le 1^{er} avril pour une période de 3 mois. Cette première phase consiste à l'arasement de la toiture, puis la reconstruction d'un étage avec une toiture 4 pans. La signature de ce bâtiment s'inscrira dans l'architecture du centre-ville après 15 ans de pourparlers avec les propriétaires. Les travaux de seconds œuvres n'auront pas d'incidences en termes d'occupation des espaces publics et seront limités en matière de nuisances sonores.

En conclusion, Monsieur le Maire évoque la nouveauté des tarifications 2019 des remontées mécaniques par l'instauration d'un tarif piéton/année à 60 € pour le DMC. Ce tarif a été imaginé pour répondre à une attente de la population d'utiliser cette télécabine, comme d'un moyen de transport alternatif à la voiture.

Le Maire,
Conseiller départemental
du Canton du Mont-Blanc,



Jean-Marc PEILLEX